

Un premier programme immobilier neuf vendu de façon digitale



Une opération de Pornic sera pilote pour tester cette digitalisation complète du processus de vente, de la réservation à la signature chez le notaire. © Villas O Retz / Pornic / Quartus Résidentiel

TAGS :
Immobilier neuf, innovation, digital, Quartus

C'est une première : le groupe Quartus digitalise le processus de vente d'un logement neuf, grâce à un partenariat avec la start-up Legalife.

Il s'agit du premier programme immobilier neuf dont le processus de vente sera entièrement digitalisé. Le Groupe Quartus, premier ensemblier urbain français, et la start-up Legalife annoncent que de la rédaction du contrat de réservation à la signature de l'acte de vente, l'acquéreur pourra désormais accomplir l'ensemble des formalités d'acquisition de son appartement neuf sur internet.

Un programme neuf pilote à Pornic

Cette digitalisation totale sera effective sur un programme pilote de Quartus : Villas Ô Retz situé à Pornic avant d'être étendu progressivement à l'ensemble des nouveaux programmes du groupe.

Développée par Legalife, la digitalisation du processus de vente immobilière permet au client de réserver son appartement en quelques minutes directement depuis le bureau de vente ou en ligne chez lui sur le support de son choix : ordinateur, tablette ou smartphone.

Le contrat de réservation, entièrement automatisé, est spécifique pour chaque programme immobilier. L'acquéreur est guidé tout au long du processus par des questions très simples jusqu'à la signature électronique qui a valeur légale.

Réservation dématérialisée et signature électronique

Une fois le lot réservé, l'acheteur a accès à un compte personnel contenant l'ensemble des documents de son dossier d'acquisition. Il peut consulter à tout moment le contrat et ses annexes (plan de masse, plan de l'appartement, plan du parking...) et télécharger dans son espace personnel les différents documents à fournir au promoteur et au notaire pour la signature de l'acte authentique de vente.

Quartus, de son côté, disposera d'un compte administrateur partagé avec le notaire du programme leur permettant de suivre l'avancement des dossiers et d'être notifié des actions à effectuer par chacune des parties prenantes. L'outil de suivi se mettra à jour automatiquement et en instantané en fonction des réponses apportées au questionnaire du contrat de réservation, des fichiers uploadés, des dates programmées... Et cela jusqu'à la livraison du programme.

Pour Franck Dondainas, président-fondateur du groupe : « Quartus franchit une nouvelle étape de son ambition de digitalisation avec le lancement de la réservation dématérialisée ainsi que la signature électronique ». De quoi « simplifier et se sécuriser les démarches de nos clients ».

En effet, la digitalisation du processus de vente offre trois avantages notables. D'abord, l'acquéreur peut réserver son appartement neuf quand et où il veut, avec toute la sécurité requise et en évitant la paperasse. Ensuite, pour le promoteur, cela lui permet d'optimiser la gestion et le suivi de l'opération immobilière car tout est automatisé. Enfin, les relations avec le notaire sont simplifiées car totalement dématérialisées, grâce au logiciel Legalife.